

Secrétaire : Madame DANÈS Sabrina

Date de la convocation : 08/04/2016

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le : 20.04.2016

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

1 - VOTE (TH - TF et TFN) - proposition de reconduction à l'identique de l'année n-1

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau référençant les bases d'imposition et invite son Conseil Municipal à se prononcer sur les taux à appliquer en 2016, la proposition consistant à une reconduction à l'identique de 2015

Il précise notamment que l'état transmis à la commune par les services fiscaux mentionne des bases prévisionnelles de la fiscalité locale, bases revalorisées en fonction de valeurs purement nominales, résultant de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives foncières et des variations physiques de la matière imposable résultant des changements intervenus au niveau des divers locaux imposables

TAXES	BASE PREVISION. 2015	BASE PREVISION. 2016	BASE EFFECTIVE 2015	TAUX 2015	TAUX PROPOSE 2016	PRODUIT VOTE EN 2015	PRODUIT ATTENDU 2016
TH	1 177 000	1 255 000	1 231 481	6.02 %	6.02 %	70 855	75 551
TFB	958 100	994 400	957 694	13.08 %	13.08 %	125 319	130 068
TFNB	69 600	70 000	69 675	79.11 %	79.11 %	55 061	55 377
TOTAL						251 235	260996
ENCAISSEMENT SUP 2014							

Au titre des allocations compensatrices (TH – TFB et TFNB) la collectivité va percevoir 24 356 € contre 28 658 € en 2015 (perte de 4 302 €) – Par contre produit réellement perçu en 2015 sur les bases effectives = 254 520 € soit gain en 2016 par rapport au produit attendu de 6 476 €

Après en avoir délibéré la proposition de reconduction des taux à l'identique de 2015 est adopté à l'unanimité des votants dont une procuration, à savoir taux de la TH (6.02 %) de TFB (13.08 %) et TFNB (79.11 %)

OBJET : Précisions sur certains articles du BP 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal le détail de certains articles, afin d'apporter des précisions quant à ces derniers, à savoir :

Au 6065 figure une somme de 2500 € concernant la bibliothèque pour 1700 € d'ouvrages + 500 € de consommables et enfin 300 € destinés aux ouvrages des enfants de 0 à 3 ans

Au 6067 – fournitures scolaires – Cela repose sur la délibération prise le 13.04.2015 à savoir 54 €

par enfant à la rentrée scolaire de l'année n-1 pour les fournitures diverses, consommables, contrat maintenance, copies, timbres – De plus cette année a été provisionnée une somme de 1000 € représentant le plafond de renouvellement des manuels scolaires, lequel se fera progressivement et donc dans la limite de cette somme. Ensuite l'article **6248** reprend, les transports piscine selon le principe fixé par la délibération du 13.04.2015, limite de 10 transports/école, non reconductible l'année suivante si pas écoulés.

Le **65738** concerne la cotisation à la FODSA

L'article **6156** concernant la maintenance informatique diverse comprend notamment l'adhésion au SMICA qui inclut une participation annuelle de 70 € correspondant à l'ENT « Espace numérique de travail dans les écoles » dont bénéficie notre Ecole publique depuis 2015 et dont le SMICA requiert cette année une formalisation de cette démarche par un formulaire d'adhésion à signer par l'élue, l'école, l'Education nationale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres dont une procuration prend note de ce détail qui a alimenté les articles du Budget Primitif, sachant que le BP est voté au niveau des chapitres globalisés

OBJET : TABLEAU DES SUBVENTIONS BP 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions B1.7 du budget primitif selon la ligne concernée et vu l'article L2131-11 du C.G.C.T. (les élus membres d'une association ne peuvent pas prendre part à la délibération s'ils occupent des fonctions de contrôle au sein de l'Association, les subventions sont adoptées de la façon suivante:

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	VOTANTS	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
65541	15 V dont 1 proc - 15 pour	PM 0.12/HBT TOTB	ADIL RODEZ		110,64
65541	idem ci-dessus	PM:0.50/HBT	AVEYRON INGENIERIE TERRITORIALE		461,00
65541	idem	274 PERS + 60 ANS A 6	POINT INFO SENIORS ASS SEGALA VALLE		1 644,00
65541	idem		PART. ENTRETIEN ECLAIRAGE	Autre personne de droit privé	4 826,64
65541	idem	FONCT.	CONTRAT RIVIERE VIAUR FONCT. PREV.	Autre personne de droit public	3 227,00
65541	idem		PART. SIVU CENTRE DE SECOURS	Autre personne de droit public	86,03
65541	idem		SIVU TRANSPORTS A LA DEMANDE	Autre personne de droit public	58,30

6574	15 V dont 1proc 15 Pour		Association artisanat et cce Cassag		1 100,00
6574	idem ci-dessus		CAUE		80,00
6574	idem ci-dessus	dont prix Municipalité salon	CLUB de peinture du CEOR		350,00
6574	idem ci-dessus		FONDATION DU PATRIMOINE		50,00
6574	14 V. dont 1 Proc. 14 pour Mme BLANCHARD retirée		HANDI SPECTACLES		200,00
6574	15 V. dont 1 proc. 15 pour		MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE		50,00
6574	idem ci-dessus		MEJSA - Cassagnes		5 395,00
6574	idem ci-dessus	DCM du 6.03.2015	MOTO CLUB		110,00
6574	14 V dont 1proc - 14 pour Mme VERNHES retirée	15/50/E EFFECTIF année n-1 (31)	SUB.ECOLE FOOT - Pareloup Céor sect		480,50
6574	15 V dont 1 proc 15 pour	15.50/Effectif ECOLE (13°	SUB.ECOLE LEVEZOU SEGALA		201,50
6574	idem ci-dessus		A REPARTIR	Association	3 055,00
6574	10 V dont 1 proc 10 pour - MM COSTES-BOUNHOL- GAULTIER D K. ALZIAR - ISNARD retirés	NB REGUL VERST2015 +2016	A.D.M.R.	Association	320,00
6574	15V dont 1 proc 15 pour		ANTENNE SOLIDARITE	Association	150,00
6574	idem ci-dessus		APEL ECOLE PUBLIQUE cant	Association	6 000,00
6574	idem ci-dessus	voir délibération du 17 mars 2016	APEL ou ogec ECOLE PRIVEE SOUS CONT	Association	13 275,00
6574	idem ci-dessus		ASS. LE VALLON	Association	35,00
6574	idem ci-dessus		AU PLAISIR DE LIRE	Association	350,00
6574	idem ci-dessus		Anciens AFRIQUE DU NORD	Association	80,00
6574	14 V dont 1 proc - 14 pour - ISNARD retiré	dont 15.50 / EFFECTIF 8 jeunes	CLUB PETANQUE	Association	500,00
6574	15 V dont 1 proc - 15 pour	DCM DU 17 mars 2016	EC PRIVEE/OGEC AN.THEATRE	Association	300,00
6574	15 V dont 1 proc - 15 pour	DCM 2015 ET 2016 (210 THEA + 510 E x2années OC)	ECOLE PU. CLASSE OCCITAN + THEATRE	Association	1 230,00
6574	idem ci-dessus		FAMILLES RURALES	Association	1 000,00
6574	idem ci-dessus		LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV	Association	2 000,00
6574	14 V dont 1 proc - 14 pour - retirée Mme VERNHES		PARELOUP CEOR FOOT. Seniors	Association	850,00
6574	15 V dont 1 proc - 15 pour		PREVENTION ROUTIERE	Association	35,00
6574	idem ci-dessus		SOCIETE DE CHASSE	Association	110,00
6574	idem ci-dessus		SPORT QUILLES CASSAGNOL	Association	160,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

OBJET : VOTE DES DIVERS BUDGETS

BUDGET PRIMITIF COMMUNE DE CASSAGNES-BEGONHES

15 votants dont une procuration – 15 pour

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 1 019 112,00 €
- Recettes 1 019 112,00 € dont 339 905.22 € résultat reporté de fonctionnement année n-1

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses 3 289 308,00 € dont 276 713.71 € de restes à réaliser 2015
- Recettes 3 289 308,00 € dont 725 241,00 € de restes à réaliser 2015 + 162 491,61 € de solde année n-1 (crédits au titre du BP 2016 = 2 401575,39 €

Les divers programmes en dépenses :

OBJET : VOTE DES DIVERS BUDGETS

BUDGET PRIMITIF COMMUNE DE CASSAGNES-BEGONHES

15 votants dont une procuration – 15 pour

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 1 019 112,00 €
- Recettes 1 019 112,00 € dont 339 905.22 € résultat reporté de fonctionnement année n-1

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses 3 289 308,00 € dont 276 713.71 € de restes à réaliser 2015
- Recettes 3 289 308,00 € dont 725 241,00 € de restes à réaliser 2015 + 162 491,61 € de solde année n-1 (crédits au titre du BP 2016 = 2 401575,39 €

Les divers programmes en dépenses :

NATURE	CREDITS VOTES EN 2016	RESTES A REALISER ANNEE 2015
Dépenses imprévues	8 448.68	
Emprunts	36 999.00	

Avance communale lotissement	100 000.00	
Proposition nouvelle documents urbanisme	450.00	624.43
Participation communale au SIEDA Installation borne recharge électrique véhicules	1200.00	
Acquisition logiciel population	1000.00	168.00
Participation étude pose photovoltaïques sur terrain communal à Malet	5 000.00	
Terrains nus		32 532.20
Caution		2 087.00
Installation voirie		315.32
Réseau Eclairage public		2 890.00
Autre matériel et outillage	5 000.00	677.94
Autres installations	4 100.00	556.84
Matériel de bureau et informatique	1500.00	
Mobilier divers		5 301.25
Autres immobilisations	800.00	1 941.73
Opération 109 Maison de Rudelle NB : la somme de 112904.03 € se compose de 100 000 € d'opération comptable pour réaffecter en travaux une avance faite à la Cté de Communes , et les 12 904.03 € Permettent de solder les travaux	112 904.03	84 755.00
Maison de Rudelle (opération d'ordre pour intégrer l'ensemble des travaux à l'inventaire – La somme ci-contre correspond à la somme payée par la communauté de communes intervenant en maîtrise d'ouvrage déléguée financée par un emprunt de 350 000 € remboursé par la commune et aux subventions – La TVA sera récupérée sur le montant global de 1 770 864.64 € TTC	987 348.78 €	
Opération 116 – renouvellement luminaires et divers dont une horloge astronomique	7 600.00	
En opération d'ordre sur l'opération 116 car prise en	10 452.00	

charge SIEDA et réintégré à l'inventaire communal		
Opération 216 (se substitue au N°117 dont il est fait état sur une délibération – toiture dépôt rugby	5 296.00	
Opération 316 – Eclairage public terrain pétanque	3 275.00	
Opération 408 – aménagement sécurisation place bournhou	862 208.00	99 917.00
Opération 413 – RD en traverse	567 754.80	26 946.00
Opération 416 – voirie 2016	45 000.00	
Opération 515 – Accessibilité bâtiment ADAP 3Agenda accessibilité programmée »		6 000.00
Opération 516 – Equipement urbain sécurité - panneaux	8 000.00	
Opération 612 – Cœur de village	233 758.00	12 201.00
Mise en sécurité électrique escalier à vis du clocher	4 500.00	
TOTAUX	3 012 594.29	276 713.71

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT LES CHENES 2

15 Votants dont une procuration - 15 pour

Ce budget s'équilibre à la somme de 47 510.23 € en fonctionnement correspondant à la voirie restant à faire

OBJET - BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT LES CHENES 3

15 Votants dont une procuration - 15 pour

Ce budget s'équilibre à la somme de 152 206.56 € en fonctionnement dont 52 346.06 € pour les travaux et le reste correspondant à la gestion des stocks et 198 505.44 € en investissement dont une partie pour remboursement de l'avance communale 140 848 € et le reste en gestion des stocks.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

15 votants dont une procuration 15 pour

Ce budget s'équilibre en raisonnant sur l'intégralité des travaux à la somme de 447 000 € en fonctionnement pour 223 500 € de travaux et autant de stocks et en investissement à 383 500 € dont 160 000 € remboursement avance communale et 223 500 € de stocks

OBJET : BUDGET PRIMITIF DU CCAS "Centre Communal d'Actions sociales"

Effectif : 9 - membres présents : 7 - 8 votants dont une procuration - 8 Pour

Parmi les membres du Conseil : 4 présents et une procuration et membres extérieurs : 3 présents.

Ce budget s'équilibre à la somme de 1745.27 € en fonctionnement

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

15 Votants dont une procuration - 15 Pour

Ce budget s'équilibre à la somme de 102 036.75 € en section d'exploitation tant en recettes qu'en dépenses

et à la somme de 46 993 € Pour les dépenses d'investissement et 64 058.62 € donc vote de la section d'investissement en suréquilibre

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 - OPERATIONS FUNERAIRES

15 Votants dont une procuration 15 pour

Une seule section, d'exploitation équilibrée à la somme de 267,27 €

OBJET : VENTE BASCULE PESE BETAIL PORTEE 1500 KG

Monsieur le Maire indique qu'il reste à ce jour une bascule pèse bétail d'une portée de 1500 kg selon vérification effectuée par les agents techniques – Cette bascule figure à l'inventaire sous le N° MAT 0041 et aurait été acquise en 1990 pour 1717.64 € -

Après concertation avec la commission des finances, il ressort qu'il est préférable de céder cette bascule dont on ne sert pas. Le traitement comptable de cette cession se ferait par le biais d'une décision modificative technique mettant en jeu le 775 et 675 en fonctionnement et le 2188 et 19 en investissement

Monsieur le Maire, bien que disposant d'une délégation de pouvoir en la matière (pour mémoire délibération du 9.04.2014 lui accordant délégation au titre de l'article L 2122-22 du CGCT complétée par celle du 8.06.2014) préfère se rapprocher du Conseil pour avis quant aux modalités de mise en vente, à savoir mise à prix de départ tel que le préconisait la commission des finances (mise à prix minimum de 1000 €, vente au mieux disant et à prix égal priorité à une personne de la commune, offre par écrit jusqu'au 31 mai 2016 avec prorogation de 1 mois en l'absence de preneur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres dont une procuration, est d'accord pour procéder à la vente de la bascule identifiée à l'inventaire sous le N° MAT 0041, selon les conditions sus exposées.

OBJET : communication de la décision du Maire n° 2.2016

Dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée au Maire au titre de l'article L 2122.22 du CGCT, selon délibération du 3 avril 2014 complétée par délibération du 8 avril 2014, Monsieur le Maire communique au conseil municipal l'état des décisions prises à ce titre, à savoir :

décision N° 2-2016 concernant la désignation du Maître d'œuvre du lotissement les Châtaigniers à savoir la SARL LBP Etudes et Conseil à Onet le Château, Villefranche de Rouergue, pour un montant HT de 16 460 € HT.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette communication.

Monsieur le Maire indique du reste au Conseil qu'au titre du budget d'assainissement, cette maîtrise d'œuvre s'adressant pour une partie de la mission à la couverture de l'ensemble de la parcelle et non seulement du lotissement les châtaigniers, les sommes concernant le relevé topographique, le dossier loi sur l'eau seront ventilées à concurrence de 50 % dans un premier temps sur le budget du lotissement et 50 % budget communal, de même pour l'esquisse si elle peut être individualisée, avec régularisation des sommes en fin de mission une fois les surfaces respectives de la partie 1 et 2 une fois connues.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

 